

Construction terrasse gênante

Par hanni, le 21/11/2011 à 17:44

Bonjour,

Notre voisin et copropriétaire envisage de construire une terrasse sur le toit de sa maison d'un étage, juste au bout de notre propre terrasse. Le toit de sa maison est distant d'environ 1 mètre seulement de notre terrasse, ce qui fait que sa future terrasse toucherait presque la nôtre et la surplomberait d'environ 1,50 m. Pour l'instant nous n'avons aucun vis-à-vis, c'était d'ailleurs la raison principale de l'achat de cet apparte en 2010. Ce copropriétaire (il n'y en a que 2) nous a demandé oralement notre accord, que nous lui avons refusé. Pour l'instant on en est là, il n'a encore fait aucune demande officielle ni à nous, ni à l'urbanisme. Dans le cas où un PC lui serait accordé (mais je crains qu'il n'en fasse même pas la demande), comment pourrons-nous nous opposer à cette nouvelle construction ? Y a-t-il quelque chose que nous puissions faire tout de suite pour empêcher ce projet ? Merci pour réponses.